Collection essentiels

La croyance des 4 imams

Abû Hanîfa

Mâlik

Al-Shâfi'î

Ahmad

Muhammad al-Khumayyis

Al-Hadîth éditions

بسم الله الرحمن الرحيم

MUHAMMAD AL-KHUMAYYIS

LA CROYANCE DES QUATRE IMAMS

Al-Hadîth
éditions

« L'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique a seul le droit de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit (qu'elle soit directe ou indirecte, provisoire ou permanente, en tout ou en partie) » (loi du 22 mai 2005, alinéa premier de l'article 1). Ce droit comporte notamment le droit exclusif d'en autoriser l'adaptation ou la traduction. Toute atteinte méchante ou frauduleuse portée au droit d'auteur et aux droits voisins constitue le délit de contrefaçon. La partie lésée a droit à la réparation de tout préjudice qu'elle subit du fait de l'atteinte à un droit d'auteur ou droit voisin.

Titre original : *i'tiqâd al-a'imma al-arba'a*
Auteur : Muhammad al-Khumayyis
Traducteur : Département des traductions

9 782875 450494

© 2014, éditions al-Hadîth, Bruxelles
ISBN : 978-2-87545-049-4
http ://www.hadithshop.com
infos@hadithshop.com

CECJ
100, rue de la limite – 1210 Bruxelles
Tél. : 0032 2 223 78 90
Fax : 0032 2 223 58 88

Transcription

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ء	'	مُؤْمِنٌ	*mu'min*
ب	b	بَرَكَةٌ	*baraka*
ت	t	تَفْسِيرٌ	*tafsîr*
ث	th	ثَوَابٌ	*thawâb*
ج	j	جَنَّةٌ	*janna*
ح	h	حَيَاءٌ	*hayâ'*
خ	kh	خَيْرٌ	*khayr*
د	d	دِينٌ	*dîn*
ذ	dh	ذِكْرٌ	*dhikr*
ر	r	رَحْمَةٌ	*rahma*
ز	z	زَكَاةٌ	*zakât*
س	s	سُنَّةٌ	*sunna*
ش	sh	شَهَادَةٌ	*shahâda*
ص	s	صَلَاةٌ	*salât*

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ض	d	ضَرُورَةٌ	*darûra*
ط	t	طَهَارَةٌ	*tahâra*
ظ	z	ظُلْمٌ	*zulm*
ع	'	عَدْلٌ	*'adl*
غ	gh	غُفْرَانٌ	*ghufrân*
ف	f	فِقْهٌ	*fiqh*
ق	q	قُرْءَانٌ	*qur'ân*
ك	k	كِتَابٌ	*kitâb*
ل	l	لِسَانٌ	*lisân*
م	m	مَسْجِدٌ	*masjid*
ن	n	نَبِيٌّ	*nabî*
ه	h	هُدَى	*hudâ*
و	w	وُضُوءٌ	*wudû'*
ي	y	يُسْرٌ	*yusr*

Les voyelles longues :

â	–	ا
û	–	و
î	–	ي

Nous rendons les voyelles longues ا et ى par â, و par û et ي par î. Nous ne transcrivons pas le hamza (ء) initial. Nous ne transcrivons pas le ة sauf à la fin des mots en état construit. Après â, nous le transformons en t.

Abréviations

H. : Hégire
p. : page
t. : tome

[ ] : ajout du traducteur
NDT : note du traducteur

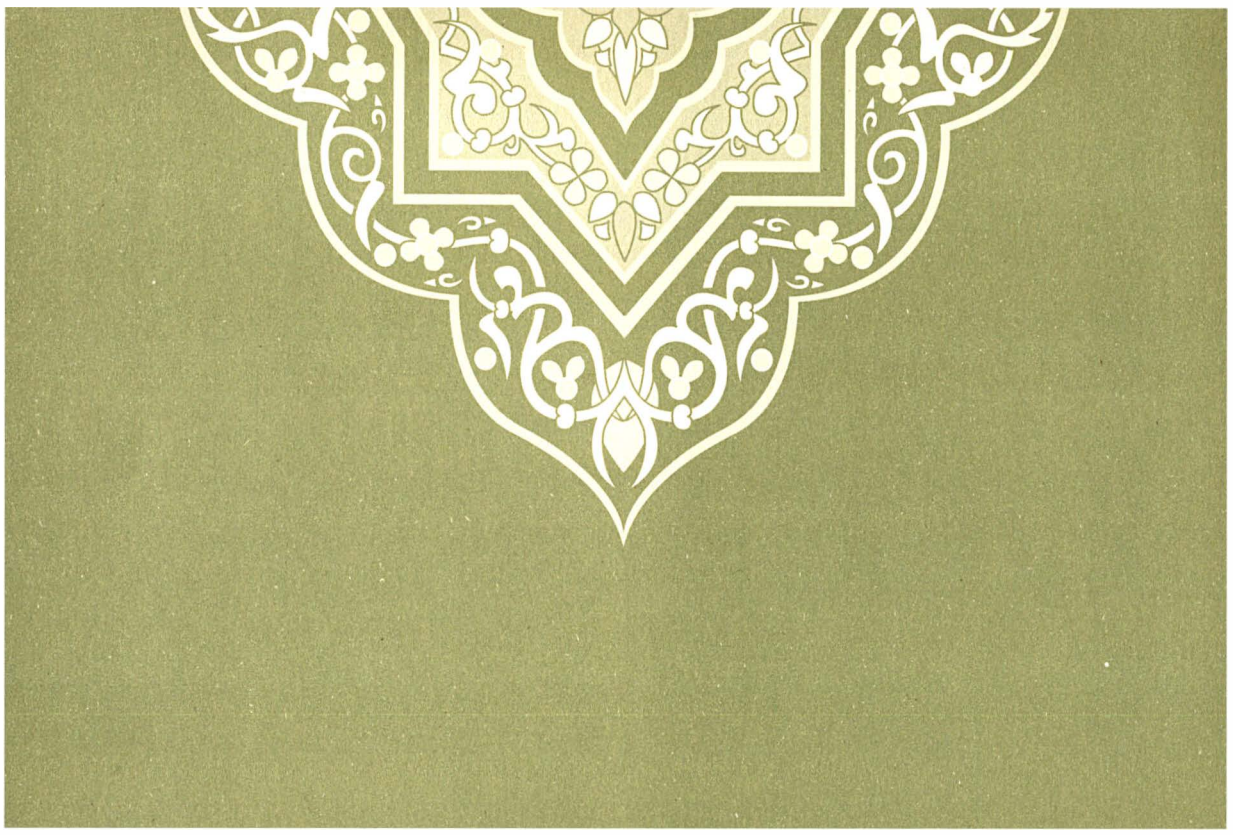

La croyance des quatre imams est la même dans les fondements

La croyance des quatre imams – Abû Ḥanîfa, Mâlik, al-Shâfi'î et Aḥmad – est celle enseignée par le Livre et la sunna, celle qu'adoptaient les Compagnons et les Suiveurs. Dieu soit loué, il n'y a pas divergence entre ces imams dans les fondements de la religion. De manière unanime, ils croient aux Attributs du Seigneur, que le Coran est la parole incréée d'Allah et que la foi relève impérativement de l'acceptation du cœur et de la langue. D'ailleurs, ils condamnaient les adeptes de la théologie spéculative, les jahmites [1] et autres groupes influencés par la philosophie grecque, ainsi que les courants de la théologie spéculative.

Le cheikh de l'islam Ibn Taymiyya ﷺ déclare : « La miséricorde d'Allah envers Ses serviteurs se manifeste notamment dans le fait que les imams – ceux qui faisaient preuve de véracité dans la parole au sein de la communauté, comme

1 Par attribution à al-Jahm Ibn Ṣafwân (m.128 H./ 746 apr. J.-C.). Il initia une doctrine dogmatique qui reposait essentiellement sur la négation des Attributs divins. Ndt.

les quatre imams et d'autres – condamnaient les adeptes de la théologie spéculative (en l'occurrence les jahmites) pour leur position relative au Coran, à la foi et aux Attributs du Seigneur. Ils acceptaient unanimement la voie des Anciens, à savoir qu'Allah sera vu dans l'au-delà, que le Coran est la parole incréée d'Allah et que la foi relève impérativement de l'acceptation du cœur et de la langue... »[1]

Il ajoute : « Tous les imams célèbres affirment les Attributs d'Allah le Très-Haut et disent : le Coran est la parole incréée d'Allah et Il sera vu dans l'au-delà. Telle est la position des Compagnons et de ceux qui les ont suivi dans un beau comportement, parmi les membres de la famille du Prophète ﷺ et d'autres. C'est aussi la position des imams suivis comme Mâlik Ibn Anas, al-Thawrî, al-Layth Ibn Sa'd, al-Awzâ'î, Abû Ḥanîfa, al-Shâfi'î, Aḥmad... »[2]

Le cheikh de l'islam Ibn Taymiyya fut interrogé sur la croyance d'al-Shâfi'î, il répondit : « La croyance d'al-Shâfi'î رحمه الله et celle des prédé-

1 *Kitâb al-îmân*, pp. 350-351.
2 *Minhâj al-sunna*, t.2 p.106.

cesseurs dans la communauté, comme Mâlik, al-Thawrî, al-Awzâ'î, Ibn al-Mubârak, Aḥmad Ibn Ḥanbal et Isḥâq Ibn Râhawayh, est celle des cheikhs modèles tels qu'al-Fuḍayl Ibn 'Iyâḍ, Abû Sulaymân al-Dârânî, Sahl Ibn 'Abd Allah al-Tustarî et d'autres. Entre ces imams et leurs pairs il n'y a aucune divergence quant aux fondements de la religion. Il en va de même pour Abû Ḥanîfa ﷺ. La croyance établie à son sujet dans l'Unicité, la prédestination et autres points est conforme à la croyance de ces hommes. La croyance de ceux-ci est la même qu'adoptaient les Compagnons et ceux qui les ont suivi dans un beau comportement : il s'agit de ce que stipulent le Livre et la sunna ».[1]

Voici quelques paroles des quatre imams suivis – Abû Ḥanîfa, Mâlik, al-Shâfi'î et Aḥmad – relatives à la croyance qu'ils adoptaient dans les fondements de la religion, tout en exposant leur position ayant trait à la théologie spéculative.

1 *Majmû' al-fatâwâ*, t.5 p.256.

Abû Hanîfa

L'Unicité

Abû Hanîfa déclare : « Il ne convient à personne d'invoquer Allah si ce n'est en L'évoquant Lui. L'invocation autorisée et ordonné trouve sa source dans la parole du Très-Haut : ﴿C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces Noms et laissez ceux qui profanent Ses Noms : ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait﴾ ». [1] (7 : 180).

« Il est répréhensible que l'invocateur dise : je T'implore par le droit d'Untel, de Tes Prophètes et Messagers, de la Demeure sacrée ou du sanctuaire sacré ». [2]

« Il ne convient à personne d'invoquer Allah si ce n'est en L'évoquant Lui et je condamne la parole : ...par la puissance de Ton Trône ou par le droit de Tes créatures ». [3]

1 *Al-dur al-mukhtâr*, t.6 pp. 396-397.

2 *Sharḥ al-'aqîda al-tahâwiyya*, p.234 ; *ithâf al-sâda al-muttaqîn*, t.2 p.285 ; *sharḥ al-fiqh al-akbar*, p.198.

3 Il a réprouvé cela parce qu'aucun texte l'autorisant n'existe à ce sujet.

« On n'attribue pas à Allah le Très-Haut les descriptions des créatures. Son courroux et Son agrément sont deux de Ses Attributs dont la modalité n'est pas donnée, telle est la parole des gens de la sunna et de l'unité. Il se met en colère et agrée, mais on ne dit pas : Son courroux désigne Son châtiment et Son agrément Sa récompense. Nous Le décrivons tel qu'Il S'est décrit Lui-même : Il est Unique, Parfait, n'a pas engendré et n'est pas engendré, et Il n'a aucun égal. Il est Vivant, Capable, Oyant, Clairvoyant, Connaisseur. La Main d'Allah est au-dessus de leurs mains et n'est pas comme celles de Ses créatures. Son Visage n'est pas comparable à celui de Ses créatures ».[1]

« Il a une Main, un Visage et une Essence, comme le mentionne Allah le Très-Haut dans le Coran. Ce qu'Il y a évoqué au sujet du Visage, de la Main et de l'Essence correspond à des Attributs qui n'ont pas de modalité. On ne dit pas non plus que Sa Main désigne Sa capacité ou

1 *Al-fiqh al-absat*, p.56.

Son bienfait, car cela invalide l'Attribut et c'est le propos des qadarites [1] et des mutazilites [2] ». [3]

« Il ne convient à personne de parler en quoi que ce soit de l'Essence d'Allah. On Le décrit simplement tel qu'Il S'est décrit Lui-même et on ne prononce aucun avis personnel à Son sujet, gloire à Allah et exalté soit le Seigneur des mondes ! » [4]

Quand Abû Ḥanîfa fut interrogé sur la descente divine, il répondit : « Il descend et il n'y a pas de modalité ». [5]

« Allah le Très-Haut est invoqué vers la hauteur et non vers le bas, car le bas n'est en

1 Une secte apparue sous le règne du calife omeyyade 'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz. Elle promeut le libre arbitre absolu et qu'Allah ne connaît les choses qu'après leur apparition (production). Ndt.

2 Secte dogmatique apparue en Irak, à Bassora, au début du deuxième siècle de l'hégire. Elle fit de la raison la principale référence en matière dogmatique, la préférant souvent à la Révélation. Elle prônait également le libre arbitre soustrayant de manière absolue l'homme à toute forme de destin divin. Ndt.

3 *Al-fiqh al-akbar*, p.302.

4 *Sharḥ al-'aqîda al-ṭaḥâwiyya*, t.2 p.427.

5 Voir *La croyance des Salaf et des gens du hadith*, p.32 n°52, éditions al-Hadîth, 2013. Ndt.

rien une description de la seigneurie ou de la divinité ».[1]

« Il se met en colère et agrée, mais on ne dit pas que Son courroux désigne Son châtiment et Son agrément Sa récompense ».[2]

« Il ne ressemble en rien à une quelconque créature et on ne Le compare pas à Ses créatures, Il a toujours été doté de Ses Noms et Attributs et le sera à jamais ».[3]

« Ses Attributs sont différents de ceux des créatures, Il connaît non pas comme nous connaissons, Il est Capable non pas comme nous le sommes, Il voit non pas comme nous voyons, Il entend non pas comme nous le faisons, Il parle non pas comme nous parlons ».[4]

« Allah le Très-Haut n'est pas décrit selon les attributs des créatures ».[5]

1 *Al-fiqh al-absat*, p.56.
2 *Al-fiqh al-absat*, p.56.
3 *Al-fiqh al-akbar*, p.301.
4 *Al-fiqh al-akbar*, p.302.
5 *Al-fiqh al-absat*, p.56.

« Quiconque décrit Allah en Lui attribuant une quelconque valeur humaine a fait acte d'incrédulité ». [1]

« Ses Attributs sont relatifs à Son Essence et à Ses actes. Quant à ceux de Son Essence, il s'agit de la vie, de la capacité, de la connaissance, de la parole, de l'ouïe, de la vue, de la volonté. En ce qui concerne ceux des actes, il y a la création, l'octroi de la subsistance, l'invention, l'innovation, la production et autres Attributs d'actes. Il a toujours été doté de Ses Noms et Attributs et le sera à jamais ». [2]

« Par l'acte, Il sera à jamais Acteur. L'acte est un Attribut éternel, l'Acteur est Allah le Très-Haut, l'objet de l'acte est créé et l'acte d'Allah le Très-Haut est incréé ». [3]

« Quiconque déclare : je ne sais pas si mon Seigneur est au ciel ou sur terre, a certes fait acte d'incrédulité. Il en va de même pour celui qui affirme qu'Il se trouve sur le Trône,

1 Voir *Le commentaire de la ṭaḥâwiyya*, p.18 n°35, éditions al-Hadîth, 2013. Ndt.

2 *Al-fiqh al-akbar*, p.301.

3 *Al-fiqh al-akbar*, p.301.

mais qui ne sait pas si celui-ci se trouve au ciel ou sur terre ».[1]

Une femme demanda à Abû Ḥanîfa où se trouve le Seigneur qu'il adore, il répondit : « Allah ﷻ se trouve au-dessus du ciel et non sur terre ». Un homme intervint alors : « Que dis-tu alors de la parole d'Allah le Très-Haut : ﴿ Et Il est avec vous ﴾ ? » (57 :4). Il répliqua : « C'est la même chose que lorsque tu écris à quelqu'un : je suis avec toi, alors que tu n'es pas présent avec lui ».[2]

« La Main d'Allah est au-dessus de leurs mains et n'est pas comme celles de Ses créatures ».[3]

Abû Ḥanîfa dit : « Allah ﷻ se trouve au ciel et non sur terre ». Un homme intervint : « Que dis-tu de la parole d'Allah le Très-Haut : ﴿ Et Il est avec vous ﴾ ? » (57 :4). Il dit : « C'est la même chose que lorsque tu écris à quelqu'un : je suis avec toi, alors que tu n'es pas présent avec lui ».[4]

1 *Al-fiqh al-absaṭ*, p.46.
2 *Al-asmâ' wal-ṣifât*, p.429.
3 *Al-fiqh al-absaṭ*, p.56.
4 *Al-asmâ' wal-ṣifât*, t.2 p.170.

« Il était déjà Locuteur alors qu'Il n'avait pas encore parlé à Mûsâ عليه السلام ». [1]

« Par Sa parole, Il est Locuteur et la parole est un Attribut éternel ». [2]

« Il parle non pas comme nous le faisons ». [3]

« Mûsâ عليه السلام entendit la parole d'Allah le Très-Haut, comme Il le déclare : ﴿ Et Allah adressa la parole à Mûsâ ﴾. (4 : 164). Or, Allah était déjà Locuteur tandis qu'Il n'avait pas encore parlé à Mûsâ عليه السلام ». [4]

« Le Coran est la parole d'Allah, il est inscrit dans les *mushaf*, mémorisé dans les cœurs, récité par les langues et a été révélé au Prophète ﷺ ». [5]

« Le Coran est incréé ». [6]

1 *Al-fiqh al-akbar*, p.302.
2 *Al-fiqh al-akbar*, p.301.
3 *Al-fiqh al-akbar*, p.302.
4 *Al-fiqh al-akbar*, p.302.
5 *Al-fiqh al-akbar*, p.301.
6 *Al-fiqh al-akbar*, p.301.

La prédestination

Un homme vint débattre de la prédestination avec Abû Ḥanîfa qui lui dit : « Ne sais-tu pas que celui qui polémique au sujet de la prédestination est semblable à celui qui regarde de ses yeux le soleil. Plus il regarde, plus il est ébloui et perplexe ». [1]

« Allah le Très-Haut a toujours connu les choses avant leur existence ». [2]

« Allah le Très-Haut connaît le néant dans son état d'inexistence et sait ce qu'il serait s'Il lui donnait existence. Allah le Très-Haut connaît l'être dans son état d'existence et sait comment s'opère sa disparition ». [3]

« Sa prédestination se trouve dans la Tablette préservée ». [4]

« Nous reconnaissons qu'Allah le Très-Haut a ordonné à la Plume d'écrire. Celle-ci demanda : "Que dois-je inscrire, ô Seigneur!" Allah le Très-

1 *Qalâ'id 'uqûd al-'uqyân*, feuillet 77, face b.
2 *Al-fiqh al-akbar*, pp. 302-303.
3 *Al-fiqh al-akbar*, p.302-303.
4 *Al-fiqh al-akbar*, p.302.

Haut répondit : "Écris ce qui sera jusqu'au Jour de la Résurrection !", car le Très-Haut déclare : ﴿ Et tout ce qu'ils ont fait est mentionné dans les registres, et tout fait, petit et grand, est consigné ﴾ ».[1] (54 :52-53).

« Rien ne se déroule dans ce monde ou dans l'au-delà si ce n'est avec Sa volonté ».[2]

« Allah a créé les choses à partir de rien ».[3]

« Allah le Très-Haut fut Créateur avant de créer ».[4]

« Nous reconnaissons que le serviteur est créé, ainsi que ses actes, son acceptation et sa connaissance. Dès lors que l'acteur est créé, ses actes sont à plus forte raison créés également ».[5]

« Tous les actes des serviteurs, le mouvement comme l'inertie, représentent leur acquis. Mais c'est Allah le Très-Haut qui les a créés et

1 *Al-waṣiyya*, p.21.
2 *Al-fiqh al-akbar*, p.302.
3 *Al-fiqh al-akbar*, p.302.
4 *Al-fiqh al-akbar*, p.304.
5 *Al-waṣiyya*, p.14.

tous dépendent de Sa volonté, de Sa connaissance, de Son décret et de Sa prédestination ».[1]

« Tous les actes des serviteurs, le mouvement comme l'inertie, représentent véritablement leur acquis. Mais c'est Allah le Très-Haut qui les a créés et tous dépendent de Sa volonté, de Sa connaissance, de Son décret et de Sa prédestination. Toutes les adorations sont imposées par ordre d'Allah le Très-Haut, Son amour, Son agrément, Sa connaissance, Sa volonté, Son décret et Sa prédestination. Toutes les désobéissances sont par Sa connaissance, Son décret, Sa prédestination et Sa volonté, non pas par Son amour, Son agrément ou Son ordre ».[2]

« Allah le Très-Haut a créé les créatures dépourvues d'incrédulité et de foi.[3] Puis, Il leur a adressé un discours, des ordres et des interdictions. Celui qui a mécru, l'a fait par son acte, son déni et son rejet du droit par un avilissement

1 *Al-fiqh al-akbar*, p.303.

2 *Al-fiqh al-akbar*, p.303.

3 En vérité, Allah le Très-Haut a créé les créatures en les dotant de la prédisposition à l'islam, comme le démontrera Abû Ḥanîfa dans sa prochaine parole.

qui est sien, émanant d'Allah le Très-Haut ; celui qui a cru, l'a fait par son acte, son acceptation et son consentement à croire par une réussite et un secours lui étant parvenus d'Allah le Très-Haut ».[1]

« Il fit sortir la descendance d'Âdam de ses entrailles comme des fourmis, Il les dota de raison, leur adressa un discours, leur ordonna la foi, leur interdit l'incrédulité. Ils reconnurent Sa seigneurie, ce qui fut une preuve de foi de leur part. C'est dans cette nature originelle qu'ils viennent au monde. Quiconque fait preuve d'incrédulité par la suite, a certes changé ; quiconque a la foi et consent à croire, demeure dans cette nature et poursuit dans la voie de celle-ci ».[2]

« C'est Lui qui a prédestiné les choses et les a décrétées. Aucune chose dans ce monde ou dans l'au-delà n'existe, si ce n'est par Sa volonté, Sa connaissance, Son décret et Sa prédestination. Il l'a aussi inscrite dans la Tablette préservée ».[3]

1 *Al-fiqh al-akbar*, pp.302-303.
2 *Al-fiqh al-akbar*, p.302.
3 *Al-fiqh al-akbar*, p.302.

« Il n'a contraint aucune de Ses créatures à l'incrédulité ou à la foi. Il a fait d'eux des personnes, la foi et la mécréance relèvent de l'acte des serviteurs. Le Très-Haut sait qui fera preuve de mécréance durant le moment de son incroyance ; s'il adopte la foi par la suite – Il sait qu'il sera alors croyant –, Il l'aimera sans que Sa connaissance ait pour autant changé ». [1]

La foi

« La foi est l'acceptation et le consentement à croire ». [2]

« La foi est l'acceptation par la langue et le consentement du cœur à croire. L'acceptation à elle seule n'est pas la foi ». [3] Al-Ṭaḥâwî le rapporte d'Abû Ḥanîfa et de ses deux compagnons. [4]

1 *Al-fiqh al-akbar*, p.303.

2 *Al-fiqh al-akbar*, p.304.

3 *Al-waṣiyya*, p.2.

4 Dans le jargon de l'école hanafite, il s'agit de ses deux grands disciples : Abû Yûsuf (m. 182H.) et Muḥammad Ibn al-Ḥasan al-Shaybânî (m. 189H.). Ndt.

« La foi n'augmente pas et ne diminue pas ».[1]

Abû Ḥanîfa déclare que la foi n'augmente pas et ne diminue pas, il définit la foi comme étant le consentement du cœur à croire et l'acceptation par la langue. Il affirme que l'acte n'est pas compris dans la réalité de la foi. Ces paroles marquent la différence entre la croyance d'Abû Ḥanîfa au sujet de la foi et celle des autres imams de l'islam : Mâlik, al-Shâfi'î, Aḥmad, Isḥâq (Ibn Râhawayh), al-Bukhârî et d'autres. Mais ce sont eux qui ont raison. Les propos d'Abû Ḥanîfa ne sont pas corrects, mais il est rétribué dans les deux cas. Ibn 'Abd al-Barr et Ibn Abî al-'Izz ont cité des paroles laissant entendre qu'Abû Ḥanîfa était revenu sur ses propos... Mais Allah sait mieux.[2]

Au sujet des Compagnons

« Nous n'évoquons aucun Compagnon du Messager, si ce n'est en bien ».[3]

1 *Al-waṣiyya*, p.3.
2 Voir *al-tamhîd*, t.9 p.247 ; *sharḥ al-'aqîda al-ṭaḥâwiyya*, p.395.
3 *Al-fiqh al-akbar*, p.304.

« Nous ne renions aucun Compagnon du Messager ﷺ et nous ne nous allions à aucun d'eux aux dépens d'un autre ». [1]

« La compagnie que l'un d'eux a tenu au Messager d'Allah ﷺ un seul instant est meilleure que l'oeuvre d'une vie entière de l'un de nous, aussi longue soit-elle ». [2]

« Nous reconnaissons que les meilleurs hommes de cette communauté après notre Prophète Muḥammad ﷺ sont Abû Bakr, puis 'Umar, puis 'Uthmân, puis 'Alî, que l'agrément d'Allah soit sur eux tous ! » [3]

« Les meilleures gens après le Messager d'Allah ﷺ sont Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân et 'Alî. Ensuite, nous nous abstenons d'évoquer tous les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, si ce n'est par l'éloge ». [4]

1 *Al-fiqh al-absaṭ*, p.40.
2 *Manâqib Abî Ḥanîfa* d'al-Makkî, p.76.
3 *Al-waṣiyya*, p.14.
4 *Al-nûr al-lâmi'*, feuillet 119, face b.

Au sujet de la théologie spéculative et des polémiques religieuses

« Les adeptes des passions sont nombreux à Bassora. J'y suis allé à plus de vingt reprises et j'y suis resté plus ou moins un an en pensant que la théologie spéculative était le plus sublime des savoirs ».[1]

« J'ai tant étudié la théologie spéculative qu'on finit par me pointer du doigt. Nous tenions notre séance près du cercle de Ḥammâd Ibn Abî Sulaymân. Une femme vint alors me dire : "Un homme possède une femme servante qu'il désire répudier selon la sunna. Combien de répudiations doit-il prononcer ?" Je ne sus quoi répondre. Je lui ordonnai alors de questionner Ḥammâd, puis de revenir m'informer de sa réponse. Elle le questionna donc et il répondit : "Il prononce une répudiation quand elle est devenue pure après ses menstrues et toute relation sexuelle. Puis, il la laisse durant deux cycles de menstruation. Après son lavage, elle devient licite aux prétendants au mariage". Elle revint

1 *Manâqib Abî Ḥanîfa* d'al-Kurdî, p.137.

m'informer et je déclarai : "Je n'ai que faire de la spéculation". Je pris mes sandales et pris place dans le cercle de Hammâd ».[1]

« Qu'Allah maudisse 'Amr Ibn 'Ubayd[2] ! Il a certes ouvert aux gens la voie à la théologie spéculative d'une manière qui ne leur est guère profitable dans le débat ».[3]

Un homme questionna Abû Hanîfa : « Que dis-tu à propos des spéculations des gens concernant la forme et le corps[4] ? » Il répondit : « Purs propos philosophiques ! Tiens-toi aux traditions et à la voie des Anciens ! Prends garde contre toute chose nouvelle, car toute nouveauté est innovation ! »[5]

Hammâd Ibn Abî Hanîfa dit : « Mon père entra auprès de moi un jour tandis qu'il y avait

1 *Târîkh baghdâd*, t.13 p.333.

2 L'un des fondateurs de la secte mutazilite, originaire de Bassora, en Irak. Il mourut en l'an 143 de l'hégire. Ndt.

3 *Dham al-kalâm* d'al-Harawî, pp. 28-31.

4 Dans le langage philosophique, il s'agit de la perception matérielle des choses. L'introduction de ces deux concepts philosophiques dans l'explication du credo musulman eut des conséquences néfastes sur celui-ci. Ndt.

5 *Dham al-kalâm*, feuillet 194, face b.

quelques adeptes de la théologie spéculative. Nous débattions d'une question et nos voix s'étaient élevées. Quand j'entendis sa présence dans la maison, je sortis (de la pièce) pour le voir et il me demanda : "Ô Ḥammâd ! Qui est chez toi ?" Je répondis : "Untel, Untel et Untel". Je lui donnai les noms de ceux qui étaient chez moi. Il demanda : "De quoi parlez-vous ?" – "De telle et telle question", répliquai-je. Il m'enjoignit alors : "Ô Ḥammâd ! Délaisse la théologie spéculative !" Je n'ai jamais appris que mon père était fou ni qu'il était de ceux qui ordonnaient une chose pour l'interdire ensuite. Je lui demandai alors : "Ô père ! Ne me la recommandais-tu point ?" – "En effet, mon fils, reprit-il. Mais aujourd'hui je te la déconseille". – "Et pourquoi cela ?", continuai-je. Il dit : "Ô mon fils ! Ces personnes-là que tu vois et qui divergent sur des points de la théologie spéculative avaient une seule parole et une seule religion avant que le diable ne sème la discorde entre eux et n'instaure parmi eux la haine et la divergence, et qu'elles se séparent" ».[1]

1 *Manâqib Abî Ḥanîfa* d'al-Makkî, pp. 183-184.

Abû Ḥanîfa dit à Abû Yûsuf : « Tiens-toi de parler aux gens ordinaires de spéculations sur les fondements de la religion ! Car ils t'imiteront et s'en préoccuperont ».[1]

Voilà donc quelques paroles d'Abû Ḥanîfa ﷺ et ce qu'il croyait au sujet de points fondamentaux de la religion, ainsi que sa position vis-à-vis de la théologie spéculative et de ses adeptes.

1 *Manâqib Abî Ḥanîfa*, p.373.

L'imam Mâlik

L'Unicité

Al-Harawî rapporte d'après al-Shâfi'î : « Mâlik fut questionné sur la théologie spéculative et l'Unicité. Il répondit : "Il est impossible de penser que le Prophète ﷺ a enseigné à sa communauté *l'istinjâ'* [1], mais ne leur a pas enseigné l'Unicité. L'Unicité, c'est ce que le Prophète ﷺ a dit : "J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent point de divinité si ce n'est Allah". [2] C'est la réalité de l'Unicité qui a préservé les biens et le sang" [3] ». [4]

Al-Dâraquṭnî rapporte d'après al-Walîd Ibn Muslim : « J'ai interrogé Mâlik, al-Thawrî, al-

1 Forme purificatrice consistant à laver les deux orifices après un besoin effectué. Ndt.

2 Al-Bukhârî, Muslim, al-Nasâ'î et Abû Dâwud.

3 Ce n'est pas à prendre au pied de la lettre, car il ne peut y avoir de contrainte en matière de religion, comme l'atteste clairement le Coran (cf. 11 : 99). Il désigne plutôt ceux qui menaient une lutte ouverte contre l'islam. Ibn Taymiyya ﷺ soulignera dans son épître *qâ'ida fî qitâl al-kuffâr* que la conduite du Prophète ﷺ était de se montrer pacifique vis-à-vis de ceux qui ne le combattaient pas. Ndt.

4 *Dham al-kalâm*, feuillet 210.

Awzâ'î et al-Layth Ibn Sa'd au sujet des traditions relatives aux Attributs. Ils ont dit de les interpréter telles qu'elles sont venues ».[1]

Ibn 'Abd al-Barr dit : « On demanda à Mâlik si Allait serait visible le Jour de la Résurrection. Il répondit : "Oui. Allah ﷻ déclare : ﴿ Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur ﴾. (75 : 22-23). Et Il dit au sujet d'autres : ﴿ En vérité, ce jour-là, un voile les empêchera de voir leur Seigneur ﴾" ».[2] (83 : 15).

Dans *tartîb al-madârik*, t.2 p.42, al-Qâḍî 'Iyâḍ mentionne d'après Ibn Nâfi' et Ash-hab : « Ô Abû 'Abd Allah ! ﴿ Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur ﴾. Verront-ils Allah ? Il répondit : "Oui, avec ces deux yeux". Je lui demandai : "Des gens affirment qu'ils ne verront pas Allah et que *regarderont* veut dire qu'ils attendront la récompense". Il affirma : "Ils se sont trompés. Au contraire, on verra Allah. N'as-tu pas entendu les propos de Mûsâ ﷺ : ﴿ Seigneur ! Montre-Toi à moi pour que

1 *Al-ṣifât*, p.75 ; *al-sharî'a*, p.314, *al-i'tiqâd*, p.118 ; *al-tamhîd*, t.7 p.149.

2 *Al-intiqâ'*, p.36.

je Te voie » ? (7 : 143). Penses-tu que Mûsâ aurait demandé l'impossible à son Seigneur? Allah répondit : « Tu ne Me verras jamais », c'est-à-dire dans ce monde, car c'est une demeure d'éphémérité. Or, on ne peut voir ce qui est éternel par ce qui est éphémère. Mais lorsqu'ils seront dans la demeure de l'éternité, ils regarderont ce qui est éternel par ce qui est éternel. Allah dit également : « En vérité, ce jour-là, un voile les empêchera de voir leur Seigneur » ». (83 : 15).

Abû Nu'aym rapporte d'après Ja'far Ibn 'Abd Allah : « Nous étions chez Mâlik Ibn Anas lorsqu'un homme vint demander : "Ô Abû 'Abd Allah! Le Tout Miséricordieux S'est établi sur le Trône. Comment S'est-Il établi?" Jamais il ne s'était mis en colère pour une chose comme il l'avait fait pour cette question. Il regarda le sol et se mit à le gratter à l'aide d'un bâton qu'il tenait en main jusqu'à ce qu'il transpirât. Puis, il leva la tête, jeta le bâton et dit : "La modalité n'est pas concevable, l'établissement n'est pas inconnu, la foi en cela est obligatoire, la question à ce propos est une innovation et je pense que tu es

un adepte de l'innovation". Il donna alors l'ordre qu'on le fasse sortir ». [1]

Abû Nu'aym rapporte d'après Yaḥyâ Ibn al-Rabî' : « Je me trouvais chez Mâlik Ibn Anas lorsqu'un homme entra auprès de lui et demanda : "Ô Abû 'Abd Allah ! Que dis-tu au sujet de celui qui affirme que le Coran est créé ?" Il répondit : "C'est un hérétique à combattre". L'homme reprit : "Ô Abû 'Abd Allah ! Je transmets une parole que tu as entendue". Il dit : "Je ne l'ai entendue de personne, mais bien de toi". Il souligna alors la gravité de cette parole ». [2]

Ibn 'Abd al-Barr rapporte d'après 'Abd Allah Ibn Nâfi' : « Mâlik Ibn Anas disait : "Quiconque affirme que le Coran est créé, subira des coups et sera emprisonné à vie" ». [3]

1 *Al-ḥilya*, t.6 pp.325-326 ; voir *La croyance des Salaf et des gens du hadith*, p.19 n°18, éditions al-Hadîth, 2013.
2 *Al-ḥilya*, t.6 p.325 ; *sharḥ usûl i'tiqâd ahl al-sunna wal-jamâ'a*, t.1 p.249 ; *tartîb al-madârik*, t.2 p.44.
3 *Al-intiqâ'*, p.35.

Abû Dâwud rapporte d'après 'Abd Allah Ibn Nâfi' : « Mâlik a dit : "Allah est au-dessus du ciel et Sa connaissance partout" ».[1]

La prédestination

Abû Nu'aym rapporte d'après Ibn Wahb : « J'ai entendu Mâlik dire à un homme : "Tu m'as interrogé hier au sujet de la prédestination ?" – "Oui", répondit l'homme. Il dit : "Allah le Très-Haut déclare : ﴿ Si Nous voulions, Nous apporterions à chaque âme sa guidée. Mais la parole venant de Moi doit être réalisée : « J'emplirai l'Enfer de djinns et d'hommes réunis » ﴾. (32 : 13). Il est donc obligatoire que ce qu'Allah le Très-Haut a dit soit" ».[2]

Al-Qâḍî 'Iyâḍ dit : « L'imam Mâlik fut interrogé au sujet des qadarites : "Qui sont-ils ?" Il répondit : "Ceux qui affirment qu'Allah n'a pas créé les péchés". On le questionna une nouvelle fois à leur sujet et il dit : "Ce sont ceux qui affirment que la capacité est de leur ressort :

1 *Masâ'il al-imâm Aḥmad*, p.263 ; *al-sunna*, p.11.
2 *Al-ḥilya*, t.6 p.326.

s'ils veulent, ils obéissent; s'ils veulent, ils désobéissent" ». [1]

Ibn Abî 'Âṣim rapporte d'après Sa'îd Ibn 'Abd al-Jabbâr : « J'ai entendu Mâlik Ibn Anas dire : "Mon avis à leur sujet est qu'on doit les inviter à se repentir; soit ils s'exécutent, soit on les exécute" – il parlait des qadarites ». [2]

Ibn 'Abd al-Barr dit : « Mâlik a dit : "Je n'ai pas vu de qadarite qui ne soit pas faible, insouciant et sot" ». [3]

Ibn Abî 'Âṣim rapporte d'après Marwân Ibn Muḥammad al-Ṭâṭarî : « J'ai entendu Mâlik Ibn Anas être questionné sur le mariage avec un qadarite. Il récita : ﴿ Un esclave croyant vaut mieux qu'un polythéiste ﴾ ». [4] (2 : 221).

Al-Qâḍî 'Iyâḍ dit : « Mâlik a dit : "Le témoignage d'un qadarite qui appelle à son hérésie

1 *Tartîb al-madârik*, t.2 p.48 ; *sharḥ uṣûl i'tiqâd al-sunna wal-jamâ'a*, t.2 p.701.

2 *Al-sunna* d'Ibn Abî 'Âṣim, t.1 pp.87-88 ; *al-ḥilya*, t.6 p.326.

3 *Al-intiqâ'*, p.34.

4 *Al-sunna*, t.1 p.88 ; *al-ḥilya*, t.6 p.326.

n'est pas valable ni celui du kharijite[1] ou du rafidite[2] " ».[3]

Al-Qâḍî 'Iyâḍ dit : « Mâlik fut interrogé au sujet des qadarites : "Doit-on s'abstenir de leur parler?" Il répondit : "Oui, quand on a connaissance de leur hérésie" – dans une autre version : "On ne prie pas derrière eux, on n'accepte pas le hadith venant d'eux et si vous les trouvez dans une contrée, faites-les en sortir!" ».[4]

La foi

Ibn 'Abd al-Barr rapporte d'après 'Abd al-Razzâq Ibn Hammâm : « J'ai entendu Ibn Jurayj, Sufyân al-Thawrî, Ma'mar Ibn Râshid, Sufyân

1 Le kharijisme désigne cette tendance sectaire née de la scission d'un groupe de partisans de 'Alî qui rejeta l'arbitrage sensé régler le conflit opposant 'Alî et Mu'âwiya, et excommunia les deux camps. Secte de nature très extrémiste et violente, elle considérait comme incrédule tout musulman commettant un péché majeur et préconisait sa mise à mort. Ndt.

2 Le rafidisme est l'une des appellations données au chiisme et désigne le rejet par celui-ci des Compagnons, et particulièrement de l'imamat d'Abû Bakr et de 'Umar. Ndt.

3 *Tartîb al-madârik*, t.2 p.47.

4 *Tartîb al-madârik*, t.2 p.47.

Ibn 'Uyayna et Mâlik Ibn Anas dire : "La foi est paroles et actes, elle augmente et diminue" ».[1]

Abû Nu'aym rapporte d'après 'Abd Allah Ibn Nâfi' : « Mâlik Ibn Anas disait : "La foi est paroles et actes" ».[2]

Ibn 'Abd al-Barr rapporte d'après Ash-hab Ibn 'Abd al-'Azîz : « Mâlik a dit : "Les gens se tinrent debout dans la prière en direction de la Maison Sanctifiée (*bayt al-maqdis*) durant seize mois. Puis, ils reçurent l'ordre de s'orienter vers la Demeure sacrée. Allah le Très-Haut dit alors : ﴿ Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre votre foi ﴾[3], c'est-à-dire votre prière en direction de la Maison Sanctifiée". Il ajouta : "Je désire évoquer par là la parole des murjites[4] : la prière ne fait pas partie de la foi" ».[5]

1 *Al-intiqâ'*, p. 34.
2 *Al-ḥilya*, t.6 p.327.
3 2 : 143.
4 Tendance doctrinale née au deuxième siècle de l'hégire. Elle appuyait la thèse selon laquelle la foi se résume à une conviction du cœur en totale rupture avec les actes. Ndt.
5 *Al-intiqâ'*, p.34.

Au sujet des Compagnons

Abû Nu'aym rapporte d'après 'Abd Allah al-'Anbarî : « Mâlik Ibn Anas a dit : "Celui qui rabaisse l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ou ressent dans le cœur une rancœur à leur égard n'a pas droit au butin (*fay'*) des musulmans". Ensuite, il récita le verset : ﴿ Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : « Seigneur! Pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur... » ﴾ [1] "Celui qui les rabaisse ou ressent dans le cœur une rancœur à leur égard n'a donc pas droit au butin" ». [2]

Abû Nu'aym rapporte d'après l'un des enfants d'al-Zubayr [3] : « Nous étions chez Mâlik et on évoqua un homme qui rabaissait les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Mâlik récita

1 59 : 10.

2 *Al-ḥilya*, t.6 p.327.

3 Parmi les disciples de Mâlik qui ont entendu de lui et qui sont les descendants d'al-Zubayr Ibn al-'Awwâm, on compte 'Abd Allah Ibn Nâfi' Ibn Thâbit Ibn 'Abd Allah Ibn al-Zubayr et Muṣ'ab Ibn 'Abd Allah Ibn Muṣ'ab.

alors ce verset : ﴿Muhammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs... – jusqu'à – à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les infidèles﴾.[1] Il dit : "Celui dont le cœur est empli de dépit pour l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ est certes concerné par ce verset" ».[2]

Al-Qâdî 'Iyâd rapporte d'après Ash-hab Ibn 'Abd al-'Azîz : « Nous étions auprès de Mâlik lorsqu'un homme parmi les Alides[3] se présenta à lui ; ceux-ci avaient pour habitude d'assister à son cercle. L'homme l'interpella : "Ô Abû 'Abd Allah !" Mâlik se tourna alors vers lui. Quand quelqu'un l'appelait, sa seule réponse se limitait à se tourner vers lui. L'Alide lui dit : "Je désire que tu sois un argument en ma faveur auprès d'Allah lorsque j'irai à Lui et qu'Il me questionnera. Je Lui dirai : "Mâlik me l'a dit„". L'imam répliqua : "Parle !" Il demanda : "Qui est le meilleur homme après le Messager d'Allah ﷺ ?" Il répondit : "Abû Bakr". – "Ensuite qui ?", poursuit l'Alide. Mâlik

1 48 : 29.
2 *Al-hilya*, t.6 p.327.
3 *Litt.* : les partisans de 'Alî. Ndt.

affirma : "Puis 'Umar". – "Ensuite qui ?", reprit l'Alide. – "Le calife assassiné injustement 'Uthmân", dit Mâlik. L'Alide s'exclama alors : "Par Allah ! Je ne te fréquenterai plus jamais !" Mâlik lui dit : "Le choix te revient" ».[1]

Au sujet de la théologie spéculative et des polémiques religieuses

Ibn 'Abd al-Barr rapporte d'après Mus'ab Ibn 'Abd Allah al-Zubayrî : « Mâlik Ibn Anas disait : "Je réprouve les spéculations religieuses. Les gens de notre contrée n'ont de cesse de les réprouver et de les condamner, notamment le débat sur l'opinion de Jahm (Ibn Safwân) et la prédestination, ainsi que tout ce qui s'y apparente. Les spéculations ne sont recommandées que dans le cadre d'un sujet qui implique un acte. Quant aux spéculations relatives à la religion d'Allah et au sujet d'Allah ﷻ, le silence est préférable à mes yeux. Car j'ai vu les gens de notre contrée condamner les spéculations

1 *Tartîb al-madârik*, t.2 pp. 44-45.

religieuses, sauf dans le cadre d'un sujet qui implique un acte" ».[1]

Abû Nu'aym rapporte d'après 'Abd Allah Ibn Nâfi' : « J'ai entendu Mâlik dire : "Si un homme commet tous les péchés capitaux, mais n'attribue aucun associé à Allah, puis se défait de toutes ces passions et hérésies – il ajouta quelques paroles –, il ira au Paradis" ».[2]

Al-Harawî rapporte d'après Isḥâq Ibn 'Îsâ : « Mâlik a dit : "Celui qui recherche la religion à travers la théologie spéculative a fait preuve d'hérésie ; celui qui recherche la richesse à travers l'alchimie a fait faillite ; celui qui recherche les hadiths étranges a menti" ».[3]

Al-Khaṭîb rapporte d'après Isḥâq Ibn 'Îsâ : « J'ai entendu Mâlik Ibn Anas blâmer la polémique dans la religion et dire : "Chaque fois qu'un homme plus versé dans la polémique qu'un autre vient nous trouver, il désire de notre

1 *Jâmi' bayân al-'ilm wa faḍlih*, p.415.
2 *Al-ḥilya*, t.6 p.325.
3 *Dham al-kalâm*, feuillet 173, face a.

part que nous rejetions ce que Jibrîl a apporté au Prophète ﷺ" ».[1]

Al-Harawî rapporte d'après 'Abd al-Rahmân Ibn Mahdî : « J'entrai auprès de Mâlik et un homme qui le questionnait était avec lui. Il dit à ce dernier : "Tu es probablement l'un des compagnons de 'Amr Ibn 'Ubayd. Qu'Allah maudisse 'Amr Ibn 'Ubayd ! Il a introduit cette innovation de la théologie spéculative. Si la spéculation était une science, les Compagnons et les Suiveurs en auraient parlé comme ils ont parlé des statuts et des législations" ».[2]

Al-Harawî rapporte d'après Ash-hab Ibn 'Abd al-'Azîz : « J'ai entendu Mâlik dire : "Méfiez-vous des innovations !" On demanda : "Ô Abû 'Abd Allah ! Que sont les innovations ?" Il répondit : "Les innovateurs sont ceux qui débattent des Noms d'Allah, de Ses Attributs, de Sa parole, de Sa connaissance et de Sa prédestination, ceux qui ne gardent pas le silence sur des points sur lesquels les Compagnons et ceux qui

1 *Sharaf ashâb al-hadîth*, p.5.
2 *Dham al-kalâm,* feuillet 173, face b.

les ont suivi dans un beau comportement ont gardé le silence" ».[1]

Abû Nu'aym rapporte d'après al-Shâfi'î : « Lorsqu'un hérétique venait trouver Mâlik Ibn Anas, celui-ci lui disait : "Pour ma part, je suis bien éclairé au sujet de mon Seigneur et de ma religion. Quant à toi, tu es sceptique. Va donc trouver un autre sceptique pour polémiquer avec lui !" »[2]

Ibn 'Abd al-Barr rapporte d'après Muḥammad Ibn Aḥmad Ibn Khuwayz Mindâd al-Miṣrî qu'il a dit dans son ouvrage *al-khilâf*, dans le chapitre consacré aux locations : « Mâlik a affirmé que les locations ne sont aucunement permises en ce qui concerne les livres des adeptes de la passion, des hérésies et de l'astrologie. Il évoqua d'autres ouvrages. Il dit ensuite : "Selon nos compagnons, les ouvrages des adeptes de la passion et des hérésies sont ceux des adeptes de la théologie spéculative parmi

1 *Dham al-kalâm*, feuillet 173, face a.
2 *Al-ḥilya*, t.6 p.324.

les mutazilites et autres. Dans ce domaine, une location est invalidée" ».[1]

Voilà donc quelques exemples de la position de l'imam Mâlik et des paroles relatives à l'Unicité, aux Compagnons, à la foi, à la théologie spéculative...

1 *Jâmi' bayân al-'ilm wa fadlih*, pp. 416-417.

L'imam al-Shâfi'î

L'Unicité

Al-Bayhaqî rapporte d'après al-Rabî' Ibn Sulaymân : « Al-Shâfi'î a dit : "Celui qui jure par Allah ou par l'un de Ses Noms, puis se parjure, est redevable d'une compensation expiatoire. Celui qui jure par un autre qu'Allah – c'est le cas quand un homme dit : par la *Ka'ba* ! par mon père ! – et se parjure, n'est redevable d'aucune compensation expiatoire. Il en va de même quand on dit : par ma vie ! Aucune compensation expiatoire n'est exigée. Jurer par un autre qu'Allah est répréhensible et interdit par la parole du Messager ﷺ : "Certes, Allah ﷻ vous a interdit de jurer par vos pères. Que celui qui jure le fasse par Allah ou qu'il se taise !„" [1] » [2]

Al-Shâfi'î en donna la raison : les Noms d'Allah sont incréés. Celui qui jure par le Nom

1 Al-Bukhârî et Muslim.

2 *Manâqib al-Shâfi'î*, t.1 p.405.

d'Allah et se parjure est redevable d'une compensation expiatoire.[1]

Dans *ijtimâ' al-juyûsh*, Ibn al-Qayyim cite qu'al-Shâfi'î a dit : « La position à adopter par rapport à la sunna que je suis, celle que suivent nos compagnons, les gens du hadith que j'ai vus et de qui j'ai appris – Sufyân, Mâlik... – est de reconnaître qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah, qu'Allah le Très-Haut se trouve au-dessus de Son Trône au-dessus du ciel, qu'Il se rapproche de Ses créatures comme Il veut et qu'Allah le Très-Haut descend au ciel le plus rapproché de la terre comme Il veut ».[2]

Al-Dhahabî rapporte d'après al-Muzanî : « Je me dis : si quelqu'un peut faire cesser mes pensées et mes fixations au sujet de l'Unicité, c'est bien al-Shâfi'î. J'allai donc le trouver alors qu'il se trouvait dans la mosquée d'Égypte. Quand je m'agenouillai devant lui, je dis : "Une question au sujet de l'Unicité m'est venue à l'esprit et je sais que personne ne détient ton savoir.

1 *Âdâb al-Shâfi'î*, p.193 ; *al-ḥilya*, t.9 pp. 112-113.
2 *Ijtimâ' al-juyûsh al-islâmiyya*, p.165 ; *al-'uluw*, p.120.

Que dis-tu donc ?" Il se mit alors en colère, puis demanda : "Sais-tu où tu te trouves ?" – "Oui", répondis-je. Il reprit : "C'est le lieu où Allah a noyé Pharaon. T'est-il parvenu que le Messager d'Allah ﷺ a ordonné de s'enquérir de ce sujet ?" – "Non", affirmai-je. – "Les Compagnons en ont-ils parlé ?", continua-t-il. – "Non", dis-je. Il continua : "Sais-tu combien d'étoiles il y a au firmament ?" – "Non", répondis-je. Et lui de reprendre : "Alors une seule dont tu connais l'espèce, le lever et le coucher, sais-tu de quoi elle a été créée ?" Je répondis : "Non". Il dit : "Donc, tu ne connais pas une création que tu vois de tes yeux et tu parles de la connaissance de Son Créateur ?" Ensuite, il me questionna sur un point relatif aux ablutions et je donnai une mauvaise réponse. Il le détailla en quatre points et je ne donnai aucune bonne réponse. Il dit alors : "Tu délaisses la connaissance d'une chose dont tu as besoin cinq fois par jour pour te préoccuper de la connaissance du Créateur. Quand cela te vient à l'esprit, reviens à la parole d'Allah le Très-Haut : ﴿ Et votre Divinité est une divinité unique. Pas de divinité à part Lui, le Tout Miséricordieux,

le Très Miséricordieux. Certes, dans la création des cieux et de la terre... ﴾[1] Allah prouve l'existence du Créateur par les créations. Ne te charge pas de ce que ta raison ne peut atteindre !" »[2]

Ibn 'Abd al-Barr rapporte d'après Yûnus Ibn 'Abd al-A'lâ : « J'ai entendu al-Shâfi'î dire : "Si tu entends un homme dire que le nom ne définit pas l'appellation ou que la chose n'indique pas ce qu'elle est, alors atteste de son hérésie !" »[3]

Al-Shâfi'î dit dans son livre *al-risâla* : « Louange à Allah... Celui qui est tel qu'Il S'est décrit Lui-même et au-delà de toute description donnée par Ses créatures ».[4]

Al-Dhahabî rapporte dans *al-siyar* d'après al-Shâfi'î : « Nous établissons ces Attributs enseignés par le Coran et mentionnés dans la sunna, nous renions toute assimilation à Lui

1 2 : 163-164.
2 *Siyar a'lâm al-nubalâ'*, t.10 p.31.
3 *Al-intiqâ'*, p.79 ; *majmû' al-fatâwâ*, t.6 p.187.
4 *Al-risâla*, pp. 7-8.

tout comme Il l'a Lui-même rejeté à Son sujet en disant : ﴿ Rien ne Lui ressemble ﴾.[1] »[2]

Ibn 'Abd al-Barr rapporte d'après al-Rabî' Ibn Sulaymân : « Au sujet de la parole d'Allah ﷻ : ﴿ En vérité, ce jour-là, un voile les empêchera de voir leur Seigneur ﴾[3], j'ai entendu al-Shâfi'î dire : "Il nous enseigne par là que certains n'auront pas ce voile l'empêchant de voir. Ils Le regarderont sans aucune gêne" ».[4]

Al-Lâlakâ'î rapporte d'après al-Rabî' Ibn Sulaymân : « J'étais présent avec Muḥammad Ibn Idrîs al-Shâfi'î lorsque lui parvint un morceau de papier de la Haute Égypte qui contenait : "Que dis-tu au sujet de la parole du Très-Haut : ﴿ En vérité, ce jour-là, un voile les empêchera de voir leur Seigneur ﴾ ?" Al-Shâfi'î déclara : "Si les uns auront la vue couverte d'un voile en raison du courroux, c'est la preuve que les autres Le verront en raison de l'agrément". Je demandai alors : "Ô Abû 'Abd Allah ! C'est ta doctrine ?" Il

1 42 : 11.
2 *Al-siyar*, t.20 p.341.
3 83 : 15.
4 *Al-intiqâ'*, p.79.

répondit : "Oui, c'est ce que je professe vis-à-vis d'Allah" ».[1]

Ibn 'Abd al-Barr rapporte d'après aj-Jârûdî : « On évoqua Ibrâhîm Ibn Ismâ'îl Ibn 'Ulayya en présence d'al-Shâfi'î qui dit : "Je le contredis en tout point et en ce qui concerne *point de divinité si ce n'est Allah*, je ne tiens pas ses propos. J'affirme : point de divinité si ce n'est Allah qui a adressé la parole à Mûsâ عليه السلام derrière un voile, tandis que lui déclare : point de divinité si ce n'est Allah qui a créé une parole qu'Il a fait entendre à Mûsâ de derrière un voile" ».[2]

Al-Lâlakâ'î rapporte d'après al-Rabî' Ibn Sulaymân : « Al-Shâfi'î a dit : "Celui qui affirme que le Coran est créé est un incrédule" ».[3]

Al-Bayhaqî rapporte d'après Abû Muḥammad al-Zubayrî : « Un homme demanda à al-Shâfi'î : "Informe-moi au sujet du Coran, est-il créateur ?" Al-Shâfi'î répondit : "Dieu que non !" Il reprit : "Alors créé ?" – "Dieu que non !", s'exclama al-Shâfi'î. L'homme continua :

1 *Sharḥ uṣûl i'tiqâd ahl al-sunna wal-jamâ'a*, t.2 p.506.
2 *Al-intiqâ'*, p.79.
3 *Sharḥ uṣûl i'tiqâd ahl al-sunna wal-jamâ'a*, t.1 p.252.

"Alors incréé ?" Et al-Shâfi'î de répondre : "Dieu que oui !" L'homme demanda : "Quelle est la preuve qu'il est incréé ?" Al-Shâfi'î leva alors la tête et dit : "Tu reconnais que le Coran est la parole d'Allah ?" – "En effet", répliqua l'homme. Al-Shâfi'î continua : "Tu as été précédé dans cette parole. Allah – que Son évocation soit exaltée – dit : ﴿Et si l'un des polythéistes te demande asile, accorde-le-lui afin qu'il entende la parole d'Allah...﴾ [1], ﴿et Allah a parlé à Mûsâ de vive voix﴾. [2] Tu reconnais donc qu'Allah était, ainsi que Sa parole ? Ou bien qu'Allah était, mais pas Sa parole ?" L'homme répondit : "Non, Allah était, ainsi que Sa parole". Al-Shâfi'î sourit alors et dit : "Ô gens de Koufa ! Vous venez certes me voir avec une parole terrible si vous reconnaissez qu'Allah était avant toute chose, ainsi que Sa parole. D'où vient donc votre propos que la parole est Allah, ou l'égal d'Allah, ou autre qu'Allah, ou indépendante d'Allah ?" L'homme se tut alors et sortit ». [3]

1 9 : 6.
2 4 : 164.
3 *Manâqib al-Shâfi'î*, t.1 pp. 407-408.

Dans l'épître sur la croyance attribuée à al-Shâfi'î – selon la narration d'Abû Ṭâlib al-'Ushârî –, ayant été interrogé sur les Attributs d'Allah ﷻ et la croyance qu'il convient d'adopter à ce propos, on trouve : « Allah, glorifié et exalté soit-Il, a des Noms et des Attributs enseignés par Son Livre et par Son Prophète ﷺ à sa communauté. Ayant eu la preuve de leur révélation dans le Coran et de l'authenticité de la parole du Prophète ﷺ à leur propos, selon la narration d'un homme intègre, aucune créature d'Allah ﷻ n'a le droit de les contredire. Si on le fait après établissement de la preuve, alors on ne croit pas en Allah ﷻ. Avant l'établissement de la preuve traitant de l'information, la personne est excusée en raison de son ignorance, étant donné qu'une telle connaissance ne peut être atteinte par la raison, l'appréhension ou la méditation...

Allah ﷻ informe qu'Il entend et qu'Il a deux Mains : ﴿Au contraire, Ses deux Mains sont largement ouvertes﴾[1] ; qu'Il a une Dextre : ﴿...et les cieux seront pliés dans Sa Main droite﴾[2] ;

1 5 : 64.
2 39 : 67.

qu'Il a un Visage : ﴿Tout doit périr, sauf Son Visage﴾[1], ﴿subsistera La Face de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse﴾[2] ; qu'Il a un Pied comme le dit le Prophète ﷺ : "...jusqu'à ce que le Seigneur ﷻ y pose (sur l'Enfer) Son Pied" ; qu'Il rit comme en informe le Prophète ﷺ au sujet du martyr tombé dans la voie d'Allah ﷻ : "Il rencontrera Allah ﷻ qui lui sourira" ; qu'Il descend chaque nuit au ciel le plus rapproché comme en informe le Messager d'Allah ﷺ ; qu'Il n'est pas borgne conformément aux propos du Prophète ﷺ qui a évoqué le Faux Messie en ces termes : "Il est borgne et votre Seigneur ne l'est pas". Et les croyants verront leur Seigneur ﷻ de leurs propres yeux le Jour de la Résurrection tout comme ils voient la lune une nuit quand elle est pleine. Il enseigne aussi qu'Il a des Doigts, comme le dit le Prophète ﷺ : "Il n'est pas de cœur qui ne se trouve pas entre deux des Doigts du Tout Miséricordieux ﷻ".

Ces définitions par lesquelles Allah ﷻ Se décrit Lui-même et Son Messager ﷺ ne peuvent

1 28 : 88.
2 55 : 27.

être réellement saisies par la méditation et l'appréhension, et personne ne devient mécréant en les ignorant sinon après en avoir pris connaissance. Si le renseignement à ce propos est une information qui, dans la compréhension, joue le rôle de la rencontre dans l'audition, alors celui qui l'entend a le devoir de lui attribuer sa valeur réelle et d'en attester comme s'il en avait été le témoin oculaire et auditif de la part du Messager d'Allah ﷺ. Cependant que nous affirmons ces Attributs, nous rejetons toute assimilation, comme Allah – que Son évocation soit exaltée – l'a rejetée : ﴿Rien ne Lui ressemble, et c'est Lui l'Oyant, le Clairvoyant﴾" (42 : 11) ». Fin de citation.

La prédestination

Al-Bayhaqî rapporte d'après al-Rabî' Ibn Sulaymân : « Al-Shâfi'î fut questionné sur la prédestination et dit : "Ce que Tu veux est même si je ne le veux pas, et ce que Tu ne veux pas si Tu ne le souhaites pas n'est pas. Tu as créé les serviteurs conformément à ce que Tu sais, ainsi évoluent le jeune et le vieux par rapport au

Savoir. Tu accordes Tes faveurs à l'un et avilis l'autre, Tu aides l'un et n'aides pas l'autre. Il en est parmi eux qui soient malheureux et d'autres bienheureux, certains qui soient mauvais et d'autres bons" ».[1]

« La volonté des serviteurs revient à Allah et ils ne veulent que si Allah veut, le Seigneur des mondes. Les gens n'ont pas créé leurs actes, ils sont une création d'Allah le Très-Haut. Le Destin, bon ou mauvais, provient d'Allah ﷻ. Le supplice de la tombe est vérité, l'interrogatoire des habitants des tombes est vérité, la résurrection est vérité, le jugement est vérité, le Paradis et l'Enfer sont vérité, ainsi que les autres points enseignés par les traditions prophétiques ».[2]

« Sais-tu qui est le qadarite ? Celui qui affirme qu'Allah ne crée pas une chose jusqu'à ce qu'elle soit accomplie ».[3]

« Les qadarites dont le Messager d'Allah ﷺ a dit qu'il sont les mazdéens de cette communauté, sont ceux qui affirment qu'Allah n'a

1 *Manâqib al-Shâfi'î*, t.1 pp. 412-413.
2 *Manâqib al-Shâfi'î*, t.1 p.415.
3 *Sharḥ uṣûl i'tiqâd ahl al-sunna*, t.2 p.701.

connaissance des péchés que lorsqu'ils sont commis ».[1]

Al-Bayhaqî rapporte d'après al-Rabî' Ibn Sulaymân qu'al-Shâfi'î répugnait à prier derrière un qadarite.[2]

La foi

Ibn 'Abd al-Barr rapporte d'après al-Rabî' : « J'ai entendu al-Shâfi'î dire : "La foi est parole, acte et croyance du cœur. Ne vois-tu pas qu'Allah ﷻ a dit : ﴿Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre votre foi﴾[3] ? – c'est-à-dire votre prière en direction de la Maison Sanctifiée. Il a appelé la prière *foi*, celle-ci est donc parole, acte et croyance" ».[4]

« La foi est parole et acte, elle augmente et diminue ».[5]

Un homme demanda à al-Shâfi'î : « Quel est le meilleur acte auprès d'Allah ? » Al-Shâfi'î

1 *Manâqib al-Shâfi'î*, t.1 p.413.
2 *Manâqib al-Shâfi'î*, t.1 p.413.
3 2 : 143.
4 *Al-intiqâ'*, p.81.
5 *Manâqib al-Shâfi'î*, t.1 p.387.

répondit : « Ce sans quoi aucun acte n'est accepté ». – « Et de quoi s'agit-il ? », reprit l'homme. Il répliqua : « La foi en Allah en dehors de qui il n'y a nulle divinité. C'est l'acte dont le degré est le plus élevé, dont le rang est le plus noble et dont la rétribution est la plus sublime ». L'homme demanda : « Ne m'informerais-tu point au sujet de la foi ? Est-ce parole et acte, ou parole sans acte ? » Al-Shâfi'î répondit : « La foi est un acte pour Allah et la parole en est une partie ». L'homme reprit : « Explique-moi cela pour que je comprenne ! » Al-Shâfi'î dit : « La foi présente des états, des degrés et des catégories. On trouve la foi absolument parfaite, la foi clairement déficiente et celle bien grande ». L'homme demanda : « Et donc la foi n'est pas absolue, elle diminue et augmente ? » – « Oui », répondit al-Shâfi'î. – « Quelle en est la preuve ? », dit l'homme. Al-Shâfi'î déclara : « Allah – que Sa mention soit sublimée – a imposé la foi aux membres du fils d'Âdam, Il l'a répartie parmi eux et l'a divisée entre eux. Il n'est donc pas de membre qui ne soit chargé d'une partie de la foi

dont un autre n'est pas chargé, par ordre d'Allah le Très-Haut.

On trouve le cœur qui permet au serviteur de raisonner, de comprendre et d'appréhender. C'est celui qui commande le corps, les membres ne vont et ne viennent que selon son désir et son ordre.

Il y a aussi les yeux grâce auxquels il voit, les oreilles grâce auxquelles il entend, les mains grâce auxquelles il saisit, les pieds grâce auxquels il marche, le sexe dont le désir provient du cœur, la langue grâce à laquelle il parle et la tête où l'on trouve le visage.

Il a imposé au cœur ce qu'Il n'a pas imposé à la langue, à l'ouïe ce qu'Il n'a pas imposé aux yeux, aux mains ce qu'Il n'a pas imposé aux pieds, au sexe ce qu'Il n'a pas imposé au cœur.

En ce qui concerne la foi qu'Allah a imposée au cœur, il s'agit d'accepter, de savoir, de croire, d'agréer et de se soumettre au fait qu'il n'y a de divinité qu'Allah, Seul et sans associé, qu'Il n'a ni compagne ni enfant, et que Muhammad ﷺ est Son serviteur et Messager. Il s'agit aussi d'ac-

cepter ce qui provient d'Allah par le biais d'un Prophète ou d'un Livre. Voilà ce qu'Allah – que Son éloge soit magnifié – a imposé au cœur, l'acte que celui-ci doit accomplir.

« ...sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi – mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance... »[1] ; « Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs se tranquillisent »[2] ; « ...parmi ceux qui ont dit : « Nous avons cru » avec leurs bouches sans que leurs cœurs aient jamais cru »[3] ; « Que vous manifestiez ce qui est en vous ou que vous le cachiez, Allah vous en demandera compte »[4] ; voilà la foi qu'Allah a imposée au cœur, c'est l'acte qu'il doit accomplir et la cime de la foi.

Allah a imposé à la langue d'exprimer la conviction et l'acceptation du cœur. Il dit à ce propos : « Dites : « Nous croyons en Allah » »[5] ;

1 16 : 106.
2 13 : 28.
3 5 : 41.
4 2 : 284.
5 2 : 136.

« ...d'avoir de bonnes paroles avec les gens »[1]. Telles sont les paroles qu'Allah a imposées à la langue, qui doivent exprimer ce qui est dans le cœur, l'acte que la langue doit accomplir et sa part imposée de foi.

Allah a imposé à l'ouïe de se garder d'écouter ce qu'Allah a interdit, Il dit à ce sujet : « Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux »[2]. Puis, Il exclut le cas de l'oubli et déclare : « Et si le Diable te fait oublier – et que tu es assis avec eux –, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes »[3] ; « Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs, qui prêtent l'oreille à la Parole, puis suivent ce qu'elle contient de meilleur. Ce sont ceux-là qu'Allah a guidés et ce sont eux les doués d'intelligence »[4] ; « Bienheureux

1 2 : 83.
2 4 : 140.
3 6 : 68.
4 39 : 17-18.

sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur prière – jusqu'à : – qui s'acquittent de la *zakât*»[1] ; «et quand ils entendent des futilités, ils s'en détournent»[2] ; «...et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement».[3] Voilà l'abstention qu'Allah – que Sa mention soit magnifiée – a imposée à l'ouïe par rapport à ce qui ne lui est pas permis, c'est l'acte qu'elle doit accomplir et cela fait partie de la foi.

Il a imposé aux yeux de ne pas regarder ce qu'Allah a interdit, de baisser le regard dans ce cas. Le Très-Haut déclare à ce propos : «Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté»[4], que personne ne regarde le sexe de son frère et de le préserver du regard des autres. Dans le Livre d'Allah, dans tout ce qui concerne la préservation du sexe, il est question de fornication, sauf dans ce verset qui traite du regard. Voilà l'abaissement du regard qu'Allah

1 22 : 1-4.
2 28 : 55.
3 25 : 72.
4 24 : 30-31.

a imposé aux yeux, tel est l'acte qu'ils doivent accomplir et cela fait partie de la foi.

Ensuite, dans un unique verset, Il enseigne ce qu'Il a imposé au cœur, à l'ouïe et à la vue. Le Très-Haut déclare : ﴿Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance! L'ouïe, la vue et le cœur : sur tout cela, en vérité, on sera interrogé﴾.[1] Il a imposé au sexe de ne pas braver l'interdiction qui le concerne : ﴿...et qui préservent leurs sexes﴾[2] ; ﴿Vous ne pouviez vous cacher au point que ni votre ouïe, ni vos yeux et ni vos peaux ne puissent témoigner contre vous﴾.[3] Par *vos peaux*, il est question des sexes et des cuisses. Voilà la préservation qu'Allah a imposée au sexe face à l'illicite, c'est l'acte qu'il doit accomplir.

Il a imposé aux mains de ne pas se saisir de ce qu'Allah le Très-Haut a interdit et qu'on les utilise pour ce qu'Allah a ordonné : l'aumône, la piété filiale, le combat dans la voie d'Allah, la purification pour les prières. Il déclare à ce

1 17 : 36.
2 22 : 5.
3 41 : 22.

propos : « Ô les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes… »[1] ; « Lorsque vous rencontrez ceux qui ont mécru, frappez-en les cous ! Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement ! Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon ».[2] Le coup, la lutte, la piété filiale et l'aumône comptent parmi les moyens d'améliorer la condition des mains.

Il a imposé aux pieds de ne pas se rendre vers ce qu'Allah – que Sa mention soit magnifiée – a interdit. Il dit à ce sujet : « Et ne foule pas la terre avec orgueil ! Tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes ».[3]

Il a imposé au visage de se prosterner devant Allah, nuit et jour, aux heures des prières. Il dit à ce propos : « Ô vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur et faites le bien ! Peut-être réussirez-vous »[4] ; « Les

1 5 : 6.
2 47 : 4.
3 17 : 37.
4 22 : 77.

masâjid sont à Allah ; n'invoquez donc personne avec Allah ![1] Par *masâjid*, on entend ce sur quoi le fils d'Âdam se prosterne durant sa prière, comme le front et autres.

Voilà donc ce qu'Allah a imposé à ces membres.

Dans son Livre, Il a, par ailleurs, désigné la purification et les prières comme étant la foi. C'est le cas lorsque, durant la prière, Allah le Très-Haut orienta le visage de Son Prophète ﷺ de la Maison Sanctifiée vers la *Ka'ba*. Les musulmans avaient prié seize mois durant en direction de la Maison Sanctifiée. Ils demandèrent : "Ô Messager d'Allah ! Vois-tu la prière que nous avions accomplie en direction de la Maison Sanctifiée, qu'en est-il par rapport à nous ?" Allah le Très-Haut révéla alors : « Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre votre foi, car Allah est Compatissant et Miséricordieux pour les hommes »[2]. Il désigna la prière comme étant la foi.

Quiconque rencontre Allah en préservant ses prières, en préservant ses membres,

1 72 : 18.
2 2 : 143.

en accomplissant avec tous ses membres ce qu'Allah a ordonné et ce qu'Il leur a imposé, rencontrera Allah en ayant parachevé la foi et en étant parmi les gens du Paradis. Quiconque délaisse volontairement un ordre d'Allah parmi ceux-ci, Le rencontrera avec une foi diminuée".

L'homme demanda : "Tu as bien défini la diminution et la perfection de la foi. Mais d'où vient son augmentation ?" Al-Shâfi'î répondit : "Allah – que Sa mention soit magnifiée – déclare : ﴿ Et quand une sourate est révélée, il en est parmi eux qui dit : « Quel est celui d'entre vous dont elle fait croître la foi ? » Quant aux croyants, elle fait certes croître leur foi, et ils s'en réjouissent. Mais quant à ceux dont les cœurs sont malades, elle ajoute une souillure à leur souillure, et ils meurent dans la mécréance ﴾[1] ; ﴿ Ce sont des jeunes gens qui croyaient en leur Seigneur et Nous avons accentué leur guidée ﴾.[2]

Si la foi représentait dans sa totalité une seule entité, sans diminution ni augmentation, personne n'aurait alors de mérite, les gens

1 9 : 124-125.
2 18 : 13.

seraient égaux et l'ordre de préférence tomberait. Mais c'est par la perfection de la foi que les croyants entrent au Paradis, par l'accroissement de la foi que les croyants se classent en rangs auprès d'Allah au Paradis, par la diminution de la foi que les négligents entrent en Enfer.

Allah a établi une concurrence entre Ses serviteurs comme on met en compétition des chevaux le jour où il y a une mise. Ils bénéficient de leur rang tel qu'ils y ont concouru. Chacun accède alors au rang qu'il a atteint, le dû n'est pas diminué et aucun avantage n'est offert à celui qui est inférieur et moins bon que son supérieur. C'est ainsi qu'Allah a accordé la préférence aux premières générations de cette communauté sur les dernières. Si l'homme qui a accouru vers la foi ne bénéficiait d'aucun mérite par rapport à celui qui a tardé, alors les dernières générations de cette communauté auraient rattrapé les premières" ». [1]

1 *Manâqib al-Shâfi'î*, t.1 p.413.

Au sujet des Compagnons

Al-Bayhaqî rapporte d'après al-Shâfi'î : « Allah, glorifié et exalté soit-Il, a fait l'éloge des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ dans le Coran, la Thora et l'Évangile. Avant cela, ils ont eu droit, de la bouche du Messager d'Allah ﷺ, à un mérite qui n'appartient à personne après eux. Allah leur a fait miséricorde et les a félicités pour le mérite qu'ils ont obtenu en atteignant les rangs des véridiques, des martyrs et des vertueux. Ils nous ont transmis les traditions du Messager d'Allah ﷺ et ils ont été témoins de la révélation qui lui parvenait. Ils ont appris ce que le Messager d'Allah ﷺ désirait enseigner, de manière générale et particulière. Ils ont connu de sa sunna ce que nous connaissons et ignorons. Ils sont au-dessus de nous dans tout savoir et effort de déduction, dévotion et raisonnement, et dans tout point qui complète un savoir ou sert à en déduire un. Leurs avis sont meilleurs pour nous et prévalent davantage que les nôtres pour nous-mêmes. Et Allah sait mieux" ».[1]

1 *Al-intiqâ'*, p.81.

Al-Bayhaqî rapporte d'après al-Rabî' Ibn Sulaymân : « J'ai entendu al-Shâfi'î donner cet ordre de préférence : Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân et 'Alî ». [1]

Al-Bayhaqî rapporte d'après Muḥammad Ibn 'Abd Allah Ibn 'Abd al-Ḥakam : « J'ai entendu al-Shâfi'î dire : "Les meilleures gens après le Messager d'Allah ﷺ sont Abû Bakr, puis 'Umar, puis 'Uthmân, puis 'Alî, qu'Allah les agréé !" » [2]

Al-Harawî rapporte d'après Yûsuf Ibn Yaḥyâ al-Buwayṭî : « J'ai demandé à al-Shâfi'î : puis-je prier derrière un rafidite ? Il répondit : "Ne prie pas derrière un rafidite, ni un qadarite ni un murjite !" Je repris : "Décris-les-nous !" Il dit : "Quiconque affirme que la foi n'est que parole est murjite, quiconque affirme qu'Abû Bakr et 'Umar ne sont pas deux imams est rafidite et quiconque attribue la volonté à lui-même est qadarite" ». [3]

1 *Manâqib al-Shâfi'î*, t.1 p.432.
2 *Manâqib al-Shâfi'î*, t.1 p.433.
3 *Dham al-kalâm*, feuillet 215 ; al-Dhahabî le cite dans *al-siyar*, t.10 p.31.

Au sujet de la théologie spéculative et des polémiques religieuses

Al-Harawî rapporte d'après al-Rabî' Ibn Sulaymân : « J'ai entendu al-Shâfi'î dire : "Si un homme lègue dans son testament ses ouvrages de science à un autre et que ceux-ci comptent des livres de la théologie spéculative, ils ne sont pas inclus dans le testament, car elle ne fait pas partie de la science" ».[1]

Al-Harawî rapporte d'après al-Hasan al-Za'farânî : « J'ai entendu al-Shâfi'î dire : "Je n'ai débattu avec quelqu'un au sujet de la théologie spéculative qu'une seule fois et je demande pardon à Allah pour cela" ».[2]

Al-Harawî rapporte d'après al-Rabî' Ibn Sulaymân : « Al-Shâfi'î a dit : "Si je désirais présenter un long ouvrage à tout opposant, je l'aurais fait, mais la théologie spéculative n'est pas mon affaire et je n'apprécie guère qu'on m'y affilie d'une quelconque façon" ».

1 *Dham al-kalâm*, feuillet 213 ; *al-siyar*, t.10 p.30.
2 *Dham al-kalâm*, feuillet 213 ; *al-siyar*, t.10 p.30.
3 *Dham al-kalâm*, feuillet 215.

Ibn Batta rapporte d'après Abû Thawr : « Al-Shâfi'î a dit : "Je n'ai jamais vu personne toucher un tant soit peu à la théologie spéculative et réussir" ». [1]

Al-Harawî rapporte d'après Yûnus al-Misrî : « Al-Shâfi'î a dit : "Si Allah éprouve un individu par ce qu'Il a interdit, en dehors du polythéisme, c'est meilleur qu'Il ne l'éprouve par la théologie spéculative" ». [2]

Voici donc quelques paroles de l'imam al-Shâfi'î ﷺ en ce qui concerne les fondements de la religion et sa position face à la théologie spéculative.

1 *Al-ibâna al-kubrâ*, pp. 535-536.
2 *Manâqib al-Shâfi'î*, p.182.

L'imam Ahmad Ibn Hanbal

L'Unicité

Dans *tabaqât al-ḥanâbila*, t.1 p.416, on trouve que l'imam Aḥmad fut interrogé au sujet de la confiance placée en Allah et répondit : « N'avoir aucune convoitise en n'espérant rien de la part des créatures ».

« Allah ﷻ a toujours été Locuteur et le Coran est la parole incréée d'Allah ﷻ en tout point de vue. On ne décrit pas Allah davantage qu'Il l'a fait Lui-même ﷻ à Son sujet ». [1]

Ibn Abî Ya'lâ rapporte d'après Abû Bakr al-Marwazî : « J'ai questionné Aḥmad Ibn Ḥanbal au sujet des hadiths que les jahmites rejettent concernant les Attributs, la vision, le voyage nocturne et le récit du Trône. Il affirma leur authenticité et déclara : "La communauté les accepte et interprète les informations telles qu'elles sont venues" ». [2]

1 (*Kitâb*) *al-miḥna*, p. 68.
2 *Ṭabaqât al-ḥanâbila*, t.1 p.56.

Dans *al-sunna*, p. 71, 'Abd Allah Ibn Aḥmad affirme que l'imam Aḥmad a dit : « Celui qui déclare qu'Allah ne parle pas, est apostat, sauf que nous transmettons ces hadiths tels qu'ils sont venus ».

Al-Lâlakâ'î rapporte d'après Ḥanbal qu'il questionna l'imam Aḥmad au sujet de la vision. Il répondit : « Ce sont des hadiths authentiques auxquels nous croyons et que nous acceptons. Nous croyons et acceptons tout ce qui est transmis du Prophète ﷺ par le biais de bonnes chaînes de transmission ».[1]

« Décrivez Allah tel qu'Il S'est décrit Lui-même et placez-Le au-dessus de tout défaut ! »[2]

« Jahm Ibn Ṣafwân prétend que celui qui donne une description qu'Allah S'est donnée dans Son Livre ou qu'Il a transmise par le biais de Son Messager est un incrédule et un anthropomorphiste ».[3]

« Nous croyons qu'Allah se trouve au-dessus du Trône de la manière qu'Il veut et comme

1 *Sharḥ i'tiqâd ahl al-sunna*, t.2 p.507.
2 *Manâqib al-imâm Aḥmad*, p.221.
3 *Al-radd 'alâ al-jahmiyya*, p.104.

Il l'a souhaité, sans délimitation ni description donnée ou posée par quiconque. Les Attributs d'Allah sont de Lui et à Lui, et Il est tel qu'Il S'est décrit Lui-même, les regards ne peuvent Le cerner ». [1]

« Quiconque prétend qu'Allah ne sera pas visible dans l'au-delà est un apostat qui dément le Coran ». [2]

'Abd Allah Ibn Ahmad dit : « J'ai questionné mon père sur des gens qui soutiennent que lorsque Allah a parlé à Mûsâ, Il n'a pas parlé sous forme de sons. Mon père répondit : "Allah a parlé sous forme de sons. Quant à ces hadiths, nous les transmettons tels qu'ils sont venus" ». [3]

Al-Lâlakâ'î rapporte d'après 'Abdûs Ibn Mâlik al-'Attâr : « J'ai entendu que 'Abd Allah Ibn Ahmad Ibn Hanbal a dit : "Le Coran est la parole d'Allah et il est incréé. N'hésite point à dire qu'il est incréé ! Certes, la parole d'Allah émane de Lui et il n'est rien en Lui qui soit créé" ». [4]

1 *Dar' ta'ârud al-'aql wal-naql*, t.2 p.30.
2 *Tabaqât al-hanâbila*, t.1 pp. 59 et 145.
3 *Tabaqât al-hanâbila*, t.1 p.185.
4 *Sharh usûl i'tiqâd ahl al-sunna*, t.1 p.157.

La prédestination

Dans une lettre écrite par Aḥmad Ibn Ḥanbal adressée à Musaddad, on lit : « Il croit au destin ; qu'il soit bon ou mauvais, doux ou amer, il provient d'Allah ». [1]

Abû 'Abd Allah fut questionné : « Le bien et le mal sont-ils prédestinés aux serviteurs ? » On intervint : « Allah a créé le bien et le mal ». L'imam dit : « En effet, Allah les a prédestinés ». [2]

« Le destin bon ou mauvais, sa partie infime ou considérable, visible ou invisible, doux ou amer, apprécié ou détesté, beau ou laid, du début à la fin, émane d'Allah. C'est un arrêt qu'Il a décrété envers Ses serviteurs et une prédétermination de Sa part. Nul parmi eux ne peut sortir de la volonté d'Allah ﷻ ni outrepasser Son décret ». [3]

« Allah ﷻ a prédestiné l'obéissance et les péchés, le bien et le mal. Celui qui a été inscrit

1 *Manâqib al-imâm Aḥmad*, pp. 169-172.
2 *Al-sunna* d'al-Khallâl, feuillet 85.
3 *Al-sunna*, p.68.

du nombre des bienheureux l'est et celui qui a été inscrit du nombre des malheureux l'est ». [1]

'Abd Allah Ibn Ahmad dit : « J'ai entendu mon père être questionné par 'Alî Ibn Jahm au sujet de celui qui adhère au qadarisme, est-il mécréant? Il a répondu : "S'il renie la connaissance. Lorsqu'il déclare qu'Allah ne détient un savoir qu'après l'avoir créé et renie la connaissance d'Allah, c'est un mécréant" ». [2]

'Abd Allah Ibn Ahmad dit : « J'ai questionné mon père en une autre occasion au sujet de la prière accomplie derrière un qadarite. Il a répondu : "S'il polémique et invite (à son hérésie), ne prie pas derrière lui !" »

La foi

« Parmi les meilleurs traits de la foi figurent l'amour pour Allah et l'inimitié pour Allah ». [3]

« La foi augmente et diminue comme stipulé dans l'information traditionnelle : "Les

1 *Al-sunna* d'al-Khallâl, feuillet 85.
2 *Al-sunna* de 'Abd Allah Ibn Ahmad, p.119.
3 *Tabaqât al-hanâbila*, t.2 p.275.

croyants dont la foi est la plus complète sont ceux qui ont le meilleur comportement" ».[1]

« La prière, la *zakât*, le pèlerinage et la bienfaisance font partie de la foi et les péchés font diminuer la foi ».[2]

'Abd Allah Ibn Aḥmad dit : « J'ai questionné mon père au sujet d'un homme qui déclare que la foi est parole et acte, augmente et diminue, mais n'émet aucune réserve[3]. Est-il un murjite? Il a répondu : "J'espère que ce n'est pas un murjite". J'ai entendu mon père dire : "L'argument contre celui qui n'émet pas de réserve est la parole du Messager d'Allah ﷺ adressée aux habitants

1 *Manâqib al-imâm Aḥmad*, p.173.

2 *Al-sunna* d'al-Khallâl, feuillet 96.

3 Cette question renvoie à l'expression : je suis croyant si Allah veut, qui fit l'objet d'une controverse entre les savants du point de vue de la validité. L'avis le plus probant est qu'elle n'est pas permise si elle induit un doute quant à sa propre foi. Mais si elle sous-entend une réserve quant à la plénitude de celle-ci, le croyant étant appelé à tendre vers cette dernière, cette expression serait envisageable. Dans notre texte, c'est une réplique aux murjites pour qui la foi est un tout ne connaissant ni augmentation ni diminution. Ndt.

des tombes : "...et nous vous rejoindrons si Allah veut„" ».[1]

'Abd Allah Ibn Aḥmad dit : « J'ai entendu mon père ﷺ être questionné au sujet du murjisme. Il a répondu : "Nous soutenons que la foi est parole et acte, qu'elle augmente et diminue. Quand on fornique ou boit du vin, la foi diminue" ».[2]

Au sujet des Compagnons

« La sunna inclut d'évoquer les mérites de tous les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et de s'abstenir de parler de leurs méfaits ou de la dissension qui eut lieu entre eux. Quiconque insulte les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ou l'un d'entre eux est un hérétique, un rafidite malhonnête, insolent, de qui Allah n'accepte aucune œuvre, obligatoire ou surérogatoire. Les aimer est une sunna, invoquer en leur faveur un acte de rapprochement, les prendre comme modèle un moyen (d'accéder au Paradis) et

1 *Al-sunna* de 'Abd Allah Ibn Aḥmad, t.1 pp.307-308.
2 *Al-sunna* de 'Abd Allah, t.1 p.307.

suivre leurs traces un mérite ». Il ajoute : « De plus, après les quatre (califes), les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sont les meilleures gens. Il n'est permis à personne de citer leurs méfaits ni de dénigrer l'un d'eux en soulignant un défaut ou un manquement. Quiconque agit de la sorte se doit de recevoir impérativement une sanction disciplinaire et une punition du sultan. Il n'appartient guère à ce dernier de lui pardonner ».[1]

Dans une lettre de l'imam adressée à Musaddad, il a dit : « Tu te dois d'attester que les dix Compagnons sont au Paradis : Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân, 'Alî, Ṭalḥa, al-Zubayr, Sa'd (Ibn Abî Waqqâṣ), Sa'îd (Ibn Zayd), 'Abd al-Raḥmân Ibn 'Awf et Abû 'Ubayda Ibn al-Jarrâḥ. Quant à ceux en faveur de qui le Prophète ﷺ a attesté qu'ils iront au Paradis, nous l'attestons en leur faveur ».[2]

'Abd Allah Ibn Aḥmad dit : « J'ai questionné mon père au sujet (du mérite) des imams, il a

1 *Al-sunna* de l'imam Aḥmad, pp. 77-78.
2 *Manâqib al-imâm Aḥmad* d'Ibn al-Jazwî, p.170.

répondu : "Abû Bakr, puis 'Umar, puis 'Uthmân, puis 'Alî" ».[1]

'Abd Allah Ibn Aḥmad dit : « J'ai questionné mon père au sujet de personnes qui soutiennent que 'Alî n'est pas un calife. Il a répondu qu'il s'agissait d'une parole vile et mauvaise ».[2]

« Celui qui n'établit pas le califat de 'Alî est plus égaré que son âne domestique ! »[3]

« N'adressez point la parole à celui qui n'éprouve aucune sympathie pour le califat de 'Alî Ibn Abî Ṭâlib et ne le mariez guère ! »[4]

Au sujet de la théologie spéculative et des polémiques religieuses

Ibn Baṭṭa rapporte d'après Abû Bakr al-Marwazî : « J'ai entendu Abû 'Abd Allah dire : "Celui qui s'intéresse à la théologie spéculative ne réussira point, celui qui s'intéresse à la théo-

1 *Al-sunna*, p.235.
2 *Al-sunna*, p.235.
3 *Manâqib al-imâm Aḥmad*, p.163.
4 *Ṭabaqât al-ḥanâbila*, t.1 p.45.

logie spéculative ne manquera pas de suivre Jahm" ».[1]

« L'adepte de la théologie spéculative ne connaîtra jamais le succès et il est rare de voir quelqu'un s'intéresser à la théologie spéculative sans que son cœur renferme un vice ».[2]

Al-Harawî rapporte d'après 'Abd Allah Ibn Aḥmad : « Mon père écrivit à 'Ubayd Allah Ibn Yaḥyâ Ibn Khâqân : "Je ne suis pas un adepte de la théologie spéculative et je ne considère pas que la spéculation a un quelconque lien avec cela, si ce n'est ce qui se trouve dans le Livre d'Allah ou le hadith du Messager d'Allah ﷺ. En dehors de cela, la spéculation n'est guère louable" ».[3]

Mûsâ Ibn 'Abd Allah al-Ṭarsûsî dit : « J'ai entendu Aḥmad Ibn Ḥanbal dire : "Ne fréquentez pas les adeptes de la théologie spéculative, même s'ils défendent la sunna !" »[4]

1 *Al-ibâna*, t.2 p.538.
2 *Jâmi' bayân al-'ilm wa faḍlih*, t.2 p.95.
3 *Dham al-kalâm*, feuillet 216, face b.
4 *Manâqib al-imâm Aḥmad*, p.205.

Ibn Batta rapporte d'après Abû al-Hârith al-Sâyigh : « Celui qui aime la théologie spéculative ne verra pas celle-ci quitter son cœur et tu ne verras point d'adepte de la spéculation connaître le succès ».[1]

« Je vous enjoins la sunna et le hadith! Allah vous en octroiera un profit. Prenez garde contre la polémique, la controverse et le débat! Car celui qui aime la théologie spéculative ne connaît pas le succès. Quiconque introduit une spéculation n'aboutira en fin de compte qu'à une hérésie, car la théologie spéculative n'appelle pas au bien. Je n'aime ni la théologie spéculative, ni l'intérêt (pour celle-ci), ni la polémique. Je vous enjoins les sunnas, les traditions (des pieux Anciens) et la jurisprudence, qui vous sont profitables. Laissez la polémique et les propos des déviants, ainsi que le débat! Nous avons connu les gens, mais ils n'avaient aucune connaissance de cela et ils évitaient les adeptes de la théologie spéculative. L'issue de cette théologie ne mène

1 *Al-ibâna*, t.2 p.539.

pas au bien. Qu'Allah nous protège des troubles et qu'Il nous épargne de toute perdition !" »[1]

« Si tu vois un homme aimer la théologie spéculative, prends garde à lui ! »[2]

Voilà donc quelques paroles de l'imam Aḥmad concernant les fondements de la religion et telle est sa position par rapport à la théologie spéculative.

1 *Al-ibâna* d'Ibn Baṭṭa, t.2 p.539.
2 *Al-ibâna*, t.2 p.540.

Épilogue

Suite à ce que nous avons vu, il est clair que les paroles des quatre imams se rejoignent et s'accordent, car leur croyance était unique, si ce n'est dans la question de la foi par rapport à laquelle l'imam Abû Ḥanîfa se distingue. On dit tout de même qu'il a abandonné sa position.

C'est cette croyance qui mérite de regrouper les musulmans autour d'une même parole et de les protéger contre la division dans la religion, parce qu'elle repose sur le Livre d'Allah et la sunna de Son Messager ﷺ. Peu de gens comprennent vraiment la croyance de ces imams et la connaissent réellement. La rumeur veut que ces imams déléguaient le sens des textes à Allah et que leur seule connaissance de ceux-ci se limitait à une lecture simple, comme si Allah avait enseigné la révélation en vain. Or, Il déclare : ﴿Voici un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent﴾[1] ; ﴿Ceci, c'est le Seigneur de l'univers

1 38 : 29.

qui l'a fait descendre, et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton cœur pour que tu sois du nombre des avertisseurs, en une langue arabe très claire﴾[1]; ﴿Nous l'avons fait descendre, un Coran en arabe, afin que vous raisonniez﴾.[2]

Allah le Très-Haut a révélé le Livre afin qu'on médite ses versets et qu'on en tire une exhortation. Il informe qu'Il l'a révélé en une langue arabe claire pour que les gens réfléchissent sur sa signification et la comprennent. Si tel est le cas, cela veut forcément dire que sa signification a été facilitée à ceux à qui la révélation s'adresse, selon les exigences de ladite langue.

S'il n'était pas possible de comprendre le Livre, alors sa révélation serait vaine. En effet, révéler à un peuple des mots qui n'ont aucun sens à leurs yeux est inutile.

Une telle affirmation est une atteinte à la croyance des Compagnons, des Suiveurs et des imams après eux et une accusation dont ils sont innocents. Ils connaissaient bel et bien les significations des textes révélés et les com-

1 26 : 192-195.
2 12 : 2.

prenaient parce qu'ils ont vécu à une période proche de la prophétie. Ils en sont même les gens les plus dignes. Ils ont adoré Allah en Lui vouant des cultes qu'ils ont saisis du Livre et de la sunna. Véritablement ils avaient la foi que le Livre émanait d'Allah. Et s'ils ont saisi le chemin à suivre pour adorer leur Seigneur, comment pourraient-ils ne pas Le connaître à travers les Attributs de la perfection et ne pas comprendre les significations des textes dans lesquels Allah Se présente Lui-même à Ses serviteurs ?

En conclusion, la croyance de ces quatre imams était la croyance authentique enseignée par le Livre et la sunna, émanant d'une source pure, ne souffrant pas des vices de l'interprétation (erronée), de la négation, de l'assimilation ou de l'anthropomorphisme. Le négateur et l'adepte de l'assimilation ne retiennent des Attributs divins que ce qui convient aux créatures. Or, c'est contraire à la nature des serviteurs dont Allah les a dotés, à savoir que rien ne Lui ressemble dans Son Essence, Ses Attributs et Ses actes.

J'implore Allah de rendre cette épître profitable aux musulmans et de les regrouper autour d'une seule croyance et d'une seule voie, la croyance du Livre et de la sunna, et la voie du Prophète Muḥammad ﷺ et sa sunna. Notre intention est de plaire à Allah, Il nous suffit et quel bon Garant ! Notre ultime invocation est louange à Allah, Seigneur des mondes !- Que la prière d'Allah soit sur notre Prophète Muḥammad !

Collection
essentiels

On parle souvent des quatre écoles juridiques et des divergences jurisprudentielles qui les opposent. Néanmoins, on laisse de côté un point essentiel : les fondateurs de ces quatre écoles (Abû Hanîfa, Mâlik, al-Shâfi'î et Ahmad) étaient tous d'accord sur le plan des fondements de la religion et de la croyance.

En analysant leurs œuvres, on constate clairement qu'ils professaient la même doctrine, ils suivaient la même voie, leur parole n'en formait qu'une seule et aucune divergence ne les opposait dans le domaine de la croyance. Tous leurs propos, tous leurs écrits convergent vers une même conception du credo, comme si elle ne provenait que d'une seule et même personne. Y a-t-il une preuve de la vérité plus évidente que celle-ci ?

WWW.HADITHSHOP.COM AlHadithEditions

La croyance des Salaf

L'imam al-Sâbûnî

La foi authentique et correcte est celle des premières générations, les meilleures de l'islam, qui a été préservée par les gens du hadith. Elle a été ici exposée par le grand savant l'imam al-Sâbûnî. L'auteur a passé en revue les grands préceptes du dogme des pieux Anciens et réfute avec force les doctrines hérétiques et déviantes.

Prix: 2[80] €